

Politique d'approvisionnement responsable

Pourquoi une politique d'approvisionnement responsable?

Le développement durable est une approche qui cadre directement avec les valeurs de la Société et avec celles de ses fondateurs. Depuis 2010, l'entreprise a structuré sa démarche de développement durable dans un plan qui en précise les différents axes d'intervention, plusieurs d'entre eux portant sur l'approvisionnement responsable, que ce soit à travers des matières premières certifiées, des évaluations 360 degrés des pratiques d'affaires de nos fournisseurs ou la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre à travers notre chaîne d'approvisionnement.

Dans le contexte actuel, nous croyons qu'il est d'autant plus important que tous les acteurs de notre chaîne d'approvisionnement adoptent des mesures concrètes en matière de responsabilité sociale et environnementale et jouent un rôle déterminant dans ce mouvement collectif.

Nous observons également une hausse des demandes d'information de comptes de l'ensemble des parties prenantes (clients, investisseurs, employés, etc.) en lien avec notre stratégie d'approvisionnement, ce qui nous pousse toujours plus à aller plus loin, notamment avec la mise à jour de cette politique.

L'objectif de cette politique est de favoriser les relations d'affaires avec des fournisseurs qui partagent les mêmes valeurs que Cascades quant au respect de l'environnement, au respect des travailleurs et de la communauté, à la responsabilité de leurs produits et services et la transparence de leur gouvernance. Elle vise également à communiquer les attentes de Cascades en matière de pratiques d'achat responsable et faire une évaluation proactive des risques environnementaux, sociaux, opérationnels, financiers et réputationnels associés à sa chaîne d'approvisionnement.

Champ d'application

La présente politique s'applique à l'ensemble des catégories d'achats de Cascades, qu'il s'agisse de dépenses opérationnelles ou capitalisables. Les exigences et les mesures de diligence raisonnable qui en découlent sont appliquées de façon proportionnée,

en fonction notamment du niveau de risque, de la nature et de la valeur de l'achat, du caractère stratégique du fournisseur et des conditions du marché. Cette politique fait partie intégrante du cadre de gouvernance de l'approvisionnement de Cascades.

Principes d'approvisionnement

Cascades a établi huit principes généraux qui définissent sa vision d'un approvisionnement responsable et qui forment la base de ses attentes à l'égard de l'ensemble de ses fournisseurs :

- 1 La responsabilité de l'entreprise envers ses produits et services;
- 2 Le respect de l'environnement par la préservation de la biodiversité, la réduction de la consommation d'eau et d'énergie et des émissions atmosphériques, et la mise en œuvre de programme(s) de récupération et recyclage;
- 3 Le respect des employés par l'implantation de conditions de travail adéquates, équitables et inclusives;
- 4 Le maintien de la pérennité économique de l'entreprise;
- 5 La transparence de sa gouvernance et ses communications;
- 6 La vérification de sa chaîne d'approvisionnement;
- 7 La conformité à la législation sociale, environnementale et économique en vigueur;
- 8 Le respect d'une pratique éthique des affaires.

En plus de ces principes généraux, Cascades a défini plusieurs principes spécifiques s'appliquant aux achats de fibres et rouleaux de produits semi-finis, ses principales matières premières :

- Cascades continuera à favoriser l'utilisation de fibres recyclées dans la fabrication de ses produits lorsque celles-ci répondent aux exigences techniques, de qualité et de performance applicables. Cette approche contribue à réduire la pression sur les ressources forestières et peut, selon les produits, les procédés et les conditions d'approvisionnement, réduire l'empreinte environnementale associée à la fabrication du papier.
- Cascades s'engage à s'approvisionner en fibres vierges provenant de sources gérées de façon responsable et à exercer une diligence raisonnable auprès de ses fournisseurs afin de comprendre l'origine des fibres et les pratiques associées à leur approvisionnement. Cascades cherche à exclure de sa chaîne d'approvisionnement les fibres provenant de sources controversées, notamment celles associées à la conversion de forêts naturelles, à l'exploitation illégale, à des forêts à haute valeur de conservation menacées ou à des atteintes graves aux droits des travailleurs et des communautés.

Cascades souhaite contribuer à la prévention de la déforestation et privilégie, lorsque cela est possible, les fibres vierges provenant de sources couvertes par une certification forestière ou une chaîne de contrôle reconnue. Cascades accorde une priorité particulière aux matières accompagnées d'une déclaration du Forest Stewardship Council (FSC®) valide et vérifiée, lorsque cela est applicable, la validité des certifications et des déclarations associées aux produits achetés.

Cascades entend augmenter progressivement, lorsque les conditions du marché, la disponibilité des matières et les exigences techniques de ses produits le permettent, la proportion de matières portant une déclaration FSC®, notamment FSC Mixte.

Mise en œuvre de la politique

- **Risque environnemental, social et de gouvernance (ESG) associé à nos fournisseurs**

Cascades utilise EcoVadis IQ Plus, ou une solution équivalente, afin de cartographier et de prioriser les risques ESG associés à sa base de fournisseurs, notamment en fonction de leur secteur d'activité, de leur localisation géographique et de la nature des biens ou services fournis. Cette cartographie permet d'identifier les fournisseurs susceptibles de présenter un niveau de risque plus élevé et de déterminer les mesures de diligence raisonnable appropriées. EcoVadis Ratings, ou une solution équivalente, peut notamment être utilisé afin de réaliser une évaluation plus approfondie des pratiques ESG de certains fournisseurs prioritaires.

- **Performance ESG de nos fournisseurs**

Cascades évalue périodiquement les pratiques ESG de fournisseurs sélectionnés en fonction notamment de leur niveau de risque, de leur importance stratégique et de la nature des biens ou services fournis. Cette évaluation peut être réalisée au moyen d'EcoVadis Ratings ou d'une solution équivalente. La portée et la fréquence de l'évaluation sont adaptées au profil et au niveau de risque du fournisseur.

Cascades privilégie une approche collaborative visant l'amélioration continue plutôt qu'une approche exclusivement coercitive. Les fournisseurs qui ne satisfont pas aux attentes applicables pourront être invités à élaborer et à mettre en œuvre un plan de mesures correctives dans un délai convenu. Cascades pourra assurer le suivi de ce plan et procéder à une nouvelle évaluation.

Selon la nature et la gravité de la non-conformité, la volonté du fournisseur de collaborer, les progrès réalisés et les dispositions contractuelles applicables, Cascades pourra notamment demander des mesures correctives additionnelles, suspendre l'attribution de nouvelles affaires, réduire le volume d'affaires ou mettre fin à la relation commerciale.

Les fournisseurs de Cascades sont tenus de respecter les exigences applicables du Code de conduite des fournisseurs de Cascades, conformément aux dispositions contractuelles et aux modalités d'engagement qui leur sont applicables.

Mise en œuvre de la politique (suite)

- **Programme de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la chaîne d'approvisionnement (scope 3)**

Cascades mesure ses émissions de gaz à effet de serre, y compris les émissions pertinentes associées à sa chaîne de valeur. En cohérence avec ses objectifs climatiques validés par la Science Based Targets initiative, Cascades souhaite collaborer avec ses fournisseurs prioritaires afin de réduire les émissions associées aux biens et services qu'elle achète.

Cascades encourage notamment ses fournisseurs à mesurer leurs émissions de gaz à effet de serre, à communiquer les informations pertinentes et à établir des objectifs et des plans d'action adaptés à leurs activités.

- **Diversité de la chaîne d'approvisionnement**

Cascades cherche à assurer un accès équitable à ses processus d'approvisionnement et à favoriser une base de fournisseurs diversifiée, concurrentielle et résiliente. Lorsque la nature du besoin, les exigences opérationnelles et les conditions du marché le permettent, Cascades cherche à inclure dans ses processus concurrentiels des petites et moyennes entreprises, des fournisseurs locaux ou d'autres fournisseurs susceptibles de contribuer à la diversité de sa chaîne d'approvisionnement.

Administration de la politique

Le Vice-Président, approvisionnement, est responsable de la gouvernance de la présente politique. Sa mise en œuvre est réalisée en collaboration avec les équipes d'approvisionnement, de développement durable, juridiques et opérationnelles ainsi qu'avec les unités d'affaires concernées. Les responsables des activités d'achat et les demandeurs internes contribuent à son application dans leurs domaines respectifs.

Les progrès réalisés et les principaux résultats associés à la mise en œuvre de la politique sont présentés périodiquement au comité de direction et au comité santé, sécurité, environnement et développement durable du conseil d'administration de Cascades.



Fabrice Blanc

Vice-Président, approvisionnement